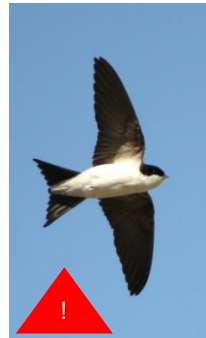


Plan de sauvegarde des hirondelles et martinets

Comité de pilotage N°2 (N+1)

13 décembre 2023



OÙ S'INSTALLE la faune ?

Illustration du Guide "Nature et bâti" © Loiret Nature Environnement



Trou de mur
Rougequeue noir

Nicheoir
(pot à passe)
Moineau
domestique

Volet roulant
Martinet noir

Coin de fenêtre
Hirondelle
de fenêtre

Mur de pierres
Lézard des murailles
Alyte accoucheur

CEil de boeuf
Effraie des clochers

Surplomb
Hirondelle
de fenêtre

Tuiles
Martinet noir
Chauve-souris

Ouverture
Hirondelle rustique
Chauve-souris

Volet
Chauve-souris

Gîte à insectes
Osmie cornue

Trou d'arbre
Choucas des tours
Chauve-souris

Cave
Chauve-souris

LIGNE D
COURT

Ordre du jour

1. Rappel des actions du plan
2. Bilan des actions 2023
3. Proposition d'actions 2024
4. REX : contribution des acteurs du plan
5. Discussion



Rappel des actions 2023

- CS1a Encadrement d'un stage « faisabilité de suivi des hirondelles par radiotracking »
- CS2 Suivi de la colonie d'hirondelles du pont De Lattre de Tassigny
- CS4 Animation du plan

- DI1b Mise à jour de l'outil cartographique d'alerte
- DI2 Création d'un document technique et juridique
- DI3 Création d'un document tout public et diffusion d'information

- CR1 Création de bacs à boues pour les hirondelles de fenêtre
- CR2 Restauration de populations d'hirondelles de fenêtre
- CR3 Pose de nichoirs sur édifices publics

CS1a Encadrement d'un stagiaire de Master sur l'étude écologique des colonies d'hirondelles

Stage de Master Biologie, Écologie, Évolution effectué par Jarod Martins

1/ Faisabilité d'un suivi télémétrique de colonie

Résultat à retenir : l'action envisagée n'est pas pertinente

Faute de pouvoir équiper les oiseaux de GPS (trop lourds), seul un suivi par radiotracking serait envisageable. Le nombre d'oiseaux et les contraintes propres au milieu urbain rendent le déploiement de cette technique irréaliste -> il n'y aura pas d'action CS1b

2/ Étude cartographique des exigences écologiques des martinets et hirondelles

Martinets

Les facteurs déterminants sont
1/ l'âge des bâtiments (antérieurs à 1980)
2/ la hauteur : 10 m (Martinet noir), 20 m (Martinet à ventre blanc)

Hirondelles

Les facteurs déterminants sont
1/ la présence d'avant-toits, en bois, de préférence clairs, avec chevrons
2/ la proximité d'eau (<5 km)
3/ la présence d'une canopée

Ces résultats permettent

- de prévoir de recommander l'installation systématique de nichoirs à martinets dans les constructions récentes
- de prioriser les secteurs, déjà colonisés, pour favoriser les hirondelles

À l'échelle des actions du plan, ces informations sont déjà d'une grande aide sans avoir besoin de déployer une action très complexe



**CS2 Suivi de la colonie d'hirondelles du pont
De Lattre de Tassigny
+
CR1 Création de bacs à boue**

Une colonie en déclin

Un probable manque de boue (nombreux nids cassés) – celle des berges est très sableuse



Déploiement de l'action CR1 Bacs à boue avec la Ville de Lyon

Suivi de la colonie

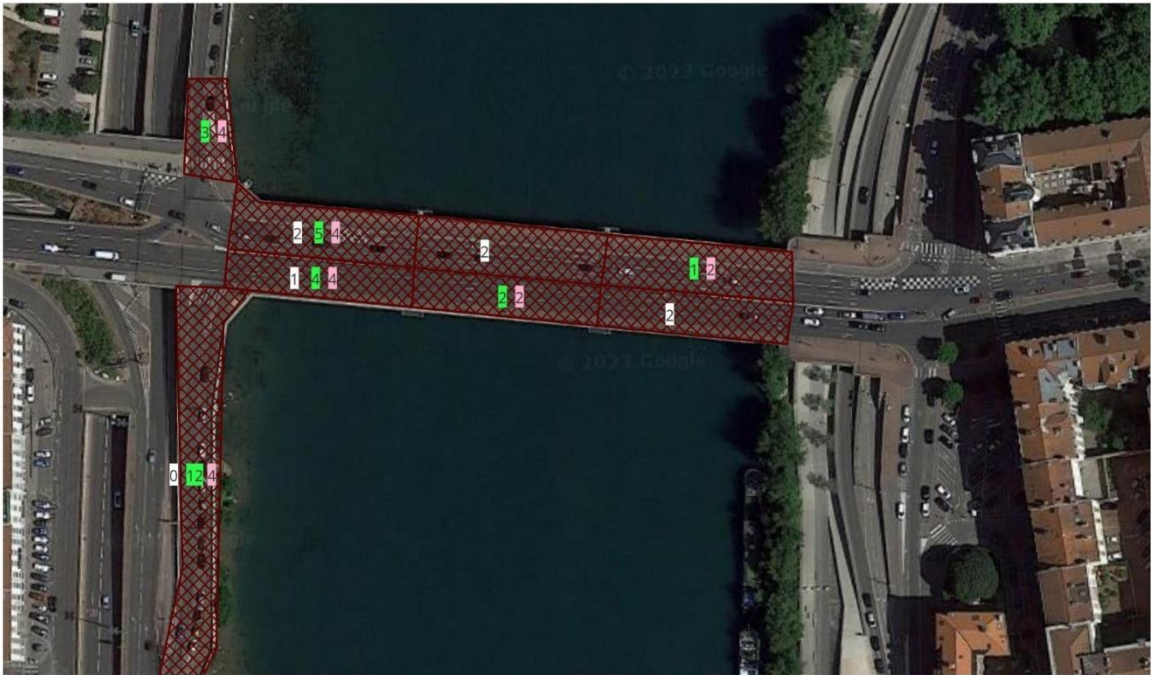
L'utilisation du bateau est obligatoire
Les nids sont totalement invisibles du bord

20 nids occupés

Pas de preuve directe de l'utilisation du bac mais au moins
une dizaine de nids restaurés au cours de la saison



CS2 Suivi de la colonie d'hirondelles du pont De Lattre de Tassigny



- Nids occupés 23-06-23
 - Nids en bon état 09-06-23
 - Nids en bon état 12-05-23
- Google satellite

Des conseils et obligations intégrés dans les autorisations de travaux ou de planification

- **Charte ravalement ville de Lyon: intégration des éléments espèces protégées avec l'aide de la LPO**

Avant le démarrage des travaux et conformément à l'article L.411-2 du Code de l'environnement, vous devez réaliser un diagnostic des espèces d'oiseaux présentes sur le bâti afin d'éviter toute destruction de nids. Pour toute information complémentaire, reportez vous à la documentation à l'adresse suivante : <https://cutt.ly/plaquette-LPO>

- **Modification 4 du PLU-H : enrichissement du règlement proposé à l'enquête publique**

Ajout d'un article 3.1.7 en partie I du règlement, p.86 :

« **Toitures et façades : dispositifs pour la nidification**

Dans l'objectif de répondre aux besoins de nidification, des nichoirs à martinets ou de type briques creuses doivent être installés tous les 2 mètres environ, calculés horizontalement sous les débords de toiture de toute construction nouvelle ou existante d'une hauteur de façade comprise entre 10 mètres et 40 mètres, à raison d'un dispositif minimum par façade. Par ailleurs, un crépi rugueux de 50 centimètres de largeur environ, sous toiture, doit être mis en œuvre sur les façades de 8 m et plus de hauteur.

Une attention particulière est portée au respect de cet objectif en cas de ravalement de façade ou d'isolation thermique par l'extérieur des constructions existantes ».

Dans le chapitre 4 de toutes les zones la phrase suivante sera complétée (rouge) : "Les matériaux tels que carreaux de plâtre, parpaings, briques creuses sont revêtus d'un parement, d'un enduit lisse ou d'une peinture afin de ne pas rester apparents, exception faite des dispositifs de nidification visés au chapitre 3 de la partie I".

La LPO Rhône a reçu plus de 30 sollicitations d'acteurs
qui ont été réorientés vers des écologues pour la réalisation du diagnostic

Parmi les facteurs de prise en compte du sujet :

La Ville de Lyon exige désormais un diagnostic espèces protégées pour délivrer une autorisation de travaux

- [LIEN https://www.lyon.fr/](https://www.lyon.fr/)

Ex: 116 rue du Dauphiné



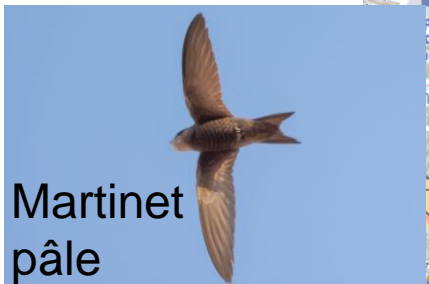
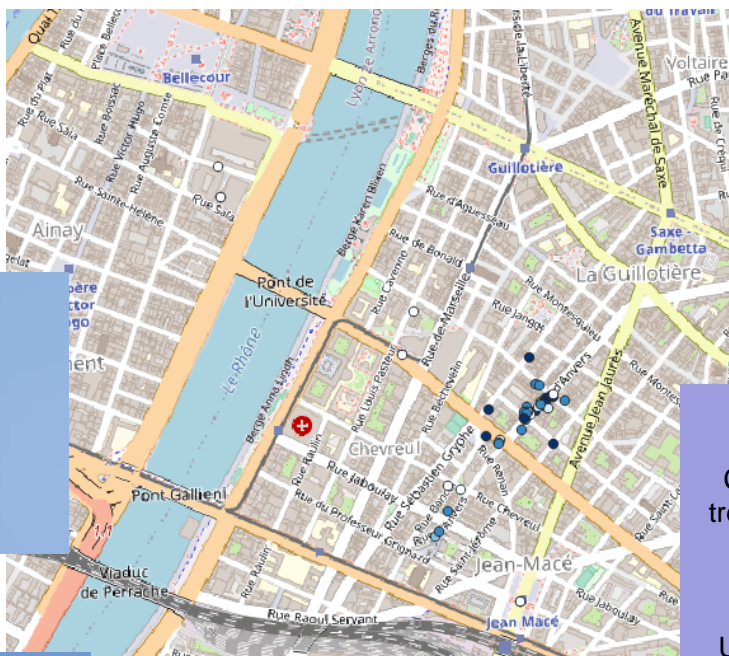
Villeurbanne La Soie :
sollicitation et conseils pour
pose de nichoirs et tour à
hirondelles
(*bureau d'études de la part de
Est métropole habitat*)



18 alertes remontées en 2023 sur le Rhône dont 16 sur la métropole, 5 encore en traitement par manque de moyens humains cette année côté bénévole

DI1b Mise à jour de l'outil cartographique d'alerte

En 2023, cette action a notamment intégré la présence d'une nouvelle espèce découverte à Lyon 7^e:
le Martinet pâle



Martinet pâle



Martinet noir

Une situation mystérieuse
Cette espèce méridionale est découverte çà et là très au nord de son aire (Lyon, Besançon, Genève)
Plusieurs dizaines de couples
Un secteur occupé bien délimité mais combien se cachent parmi les autres sites peuplés de Martinets noirs ?

https://sig.lpo-aura.org/index.php/view/map/?repository=public&project=plansauv_hirondelle









Outil de saisie participative pour le grand public

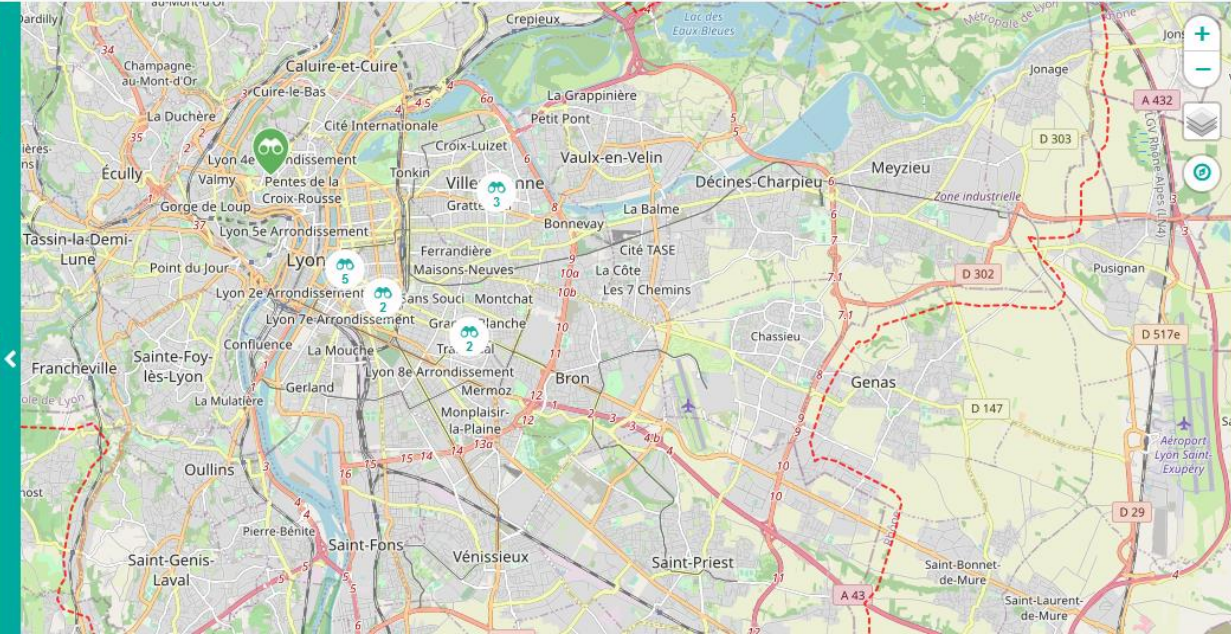
<https://gncitizen.lpo-aura.org/fr/programs/21/observations>



Toutes espèces ▼ Toutes communes ▼

Observations **14** Ajouter

-  Martinet à ventre blanc
 Anonyme
le 2022-09-05 à Craponne
-  Martinet à ventre blanc
 Renée
le 2022-06-23 à Villeurbanne
-  Martinet noir
 CyrilleFrey
le 2022-06-20 à Lyon
-  Martinet noir
 Anonyme
le 2022-06-16 à Lyon



Communication

Flyer salon primevère

Communiqués de presse

Réseaux sociaux : twitter - FB

Jeu et story sur Instagram

Hirondelles...
Martinets...

Des espèces qui vivent sur nos maisons, nos immeubles...
Toutes menacées...
Toutes protégées par la loi !



En 2022, la Métropole et la LPD lancent le Plan de sauvegarde des hirondelles et des martinets

Martinets

Hirondelle rustique

Hirondelle de rochers

Hirondelle de fenêtre

Admet à Paris blanc

Cinq espèces concernées

Martinets noir / Martinet à ventre blanc : nichent sous les avant-toits, dans les fentes des façades, à plus de 5 mètres de haut. Tourbillonnent autour des immeubles.

Hirondelle rustique : construit un nid en argile ouvert dans les écuries, les étables.

Hirondelle de rochers : grise et noire, construit son nid sur les falaises, ponts, viaducs.

Hirondelle de fenêtre : accroche son nid d'argile sur les façades.

Déjà victimes de la disparition des insectes volants dont elles se nourrissent, ces espèces voient trop souvent leurs nids détruits ou bouchés par les rénovations ou destructions de bâtiments.

Détruire les nids d'hirondelles même vides, obturer même en hiver les trous par où entrent les martinets est interdit. Remettre des nids ou des nichoirs à disposition des oiseaux est une obligation légale¹.

Particuliers, collectivités, entreprises...
vous pouvez participer AU PLAN DE SAUVEGARDE

¹ Code de l'environnement articles L-411 et L-412
Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Qui se cache derrière cette photo ?

Un espace ressources pour le plan sur le blog DD Grand Lyon

<https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/le-plan-de-sauvegarde-des-hirondelles-et-martinets/>

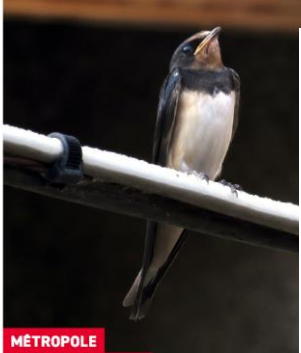
DI2 Création d'un document technique et juridique

DI3 Création d'un document tout public et diffusion d'information

Guide pour les professionnels - 2023

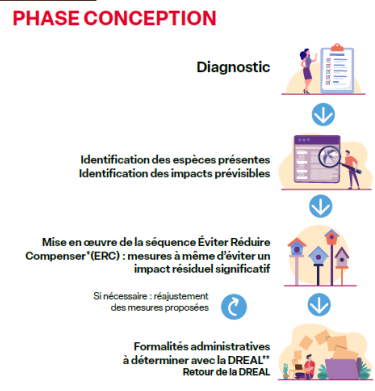
Respecter les espèces protégées présentes dans les bâtiments

Hirondelles et martinets



MÉTROPOLE GRAND LYON

MAIRIE DE LA BIENNE
MÉTROPOLITAINES
la bio



Hirondelles & martinets de la Métropole de Lyon

Comment les protéger ?



MÉTROPOLE GRAND LYON



La cohabitation

- ... L'accès aux bâtiments**
Afin que les hirondelles rustiques puissent nicher dans les bâtiments (grange, garage...), favorisez l'accès avec des ouvertures de 12x8 cm min. Maintenez cet accès le temps de la saison de reproduction et les années suivantes, ces oiseaux étant fidèles à leur site de reproduction.
- ... Nichoirs artificiels**
■ Installez des nichoirs artificiels pour tenter d'accueillir les hirondelles et martinets !

Le couvert

Les hirondelles et martinets se nourrissent exclusivement d'insectes volants. Favorisez leur venue : pas de pesticide, tonte raisonnée, plantation d'espèces végétales locales...

Et les travaux ?

Les travaux de rénovation ou de construction sur votre façade ou toiture doivent être réalisés entre octobre et mars, en dehors de la nidification. Si des oiseaux nichent sous le toit, contactez la DREAL* avant le début des travaux pour obtenir les autorisations.

Retrouvez le lien vers le formulaire de demande sur la page du plan de sauvegarde de la Métropole



Nichoirs artificiels
Planche à placer à 1 cm du mur pour éviter la construction d'un nid dessus



Volet animations pédagogique

Conception d'animation « clé en main » power point pour différentes cibles :
Notamment les habitants de quartier concernés par des opérations de rénovation énergétique dont le bâti accueille des espèces protégées.

- 3 power points :
 - Grand public
 - scolaires
 - Professionnels du bâtiment

- Outils pédagogiques : jeu de 7 familles, silhouettes, aide à l'identification des espèces



CR2 Restauration de populations d'hirondelles

Échec des projets sur Confluence

Aucun bâtiment public adapté à la pose de nichoirs à hirondelles



Déploiement programmé sur le crématorium du cimetière de la Guillotière

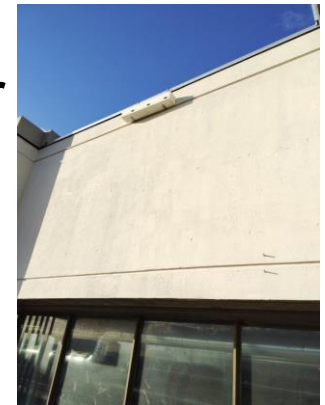
Motif : démarche Refuge LPO en cours sur le cimetière avec création de mare

Difficulté à découvrir des bâtiments pleinement adaptés

Travail de cartographie préparatoire : beaucoup de bâtiments propriété de la métropole sont trop bas

CR3 Pose de nichoirs sur édifices publics

Des travaux programmés fin 2023



Pose décidée sur 3 bâtiments

149 rue Pierre Corneille (Lyon 3^e) et 17 rue de Bourgogne (Lyon 9^e) – Hôtel de la métropole

Autres bâtiments en réflexion



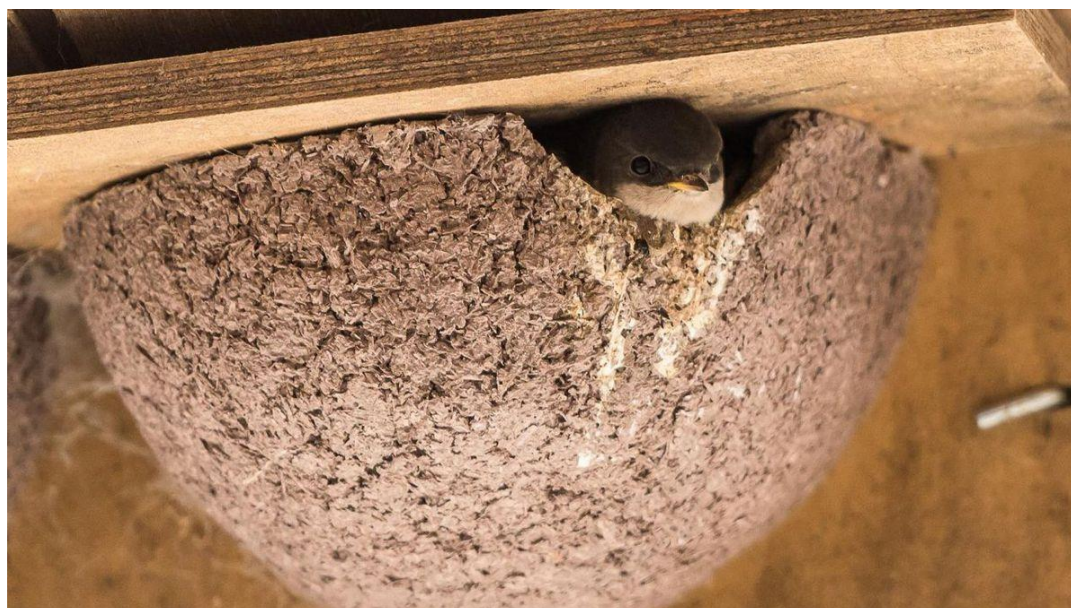
Avancement et programmation

Fiche	Intitulé de l'action	Priorité	2022	2023	2024	2025	2026
CS1-a	Etude sur l'utilisation des ressources et de l'espace par les hirondelles en contexte urbain - stage bibliographique	1		■			
CS1-b	Suivi écologique d'une colonie	1		■			
CS2	Suivi de la colonie De Lattre de Tassigny	2		■			■
CS3	Estimation de densité du Martinet noir	1					■
CS4	Animation du plan et du réseau des bénévoles	1	Engagée	■	■	■	■
CS4b	Bilan pluriannuel du plan					■	
DI1	Cartographie d'alerte en ligne Lizmap	1	Réalisée				
DI1b	Mise à jour annuelle du Lizmap	1	Réalisée	■	■	■	■
DI2	Création d'un document général technique et juridique destiné notamment à la "chaîne du bâtiment"	1		■			
DI3	Diffusion d'information auprès des communes et du grand public	1	Engagée	■	■	■	■
DI4	Collaboration avec ARS et EID concernant l'impact des traitements et promotion d'alternative	3			■		
DI5	Sensibilisation des différents publics par des animations	1	Engagée	■	■	■	■
CR1	Création de bacs à boues pour l'Hirondelle de fenêtre	1	Engagée	■	■	■	■
CR2	Restauration de la colonie d'hirondelles d'un quartier de Lyon	2		■	■	■	■
CR3	Pose de nichoirs à martinets sur les édifices publics de la Métropole	2		■	■	■	■
CR4	Approfondissement des connaissances des populations d'Hirondelles rustiques	2			■		
CR5	Création d'un réseau de centres équestres accueillants pour l'Hirondelle rustique	3					■

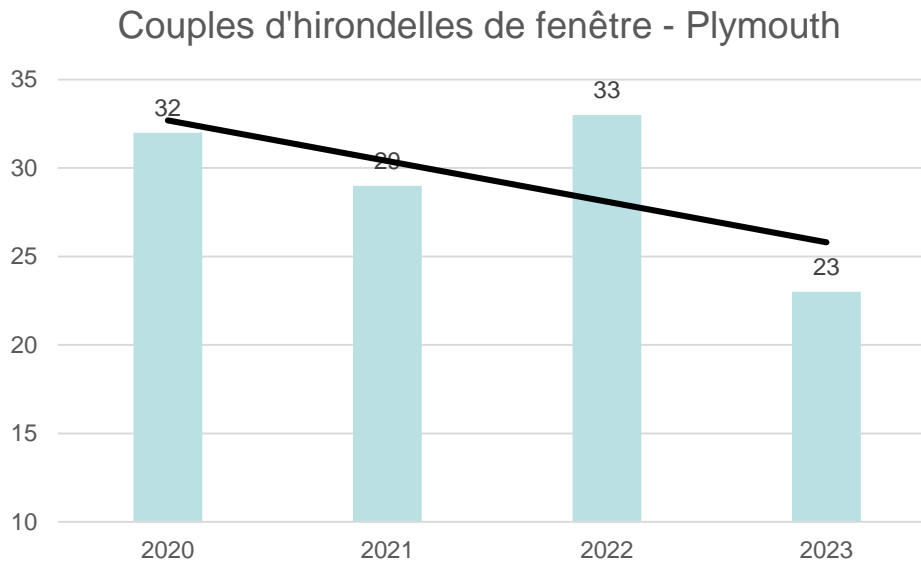
A initier
Poursuivre
Réalisée
Abandonné

- Intervention de TAUW pour ASUR et Dynacité - opération de rénovation énergétique sur le bâti sur les Alagniers-Rillieux-la-Pape
- Intervention Smiril - Suivi des hirondelles intégré au plan de gestion d'un espace naturel sensible – la colonie Plymouth.

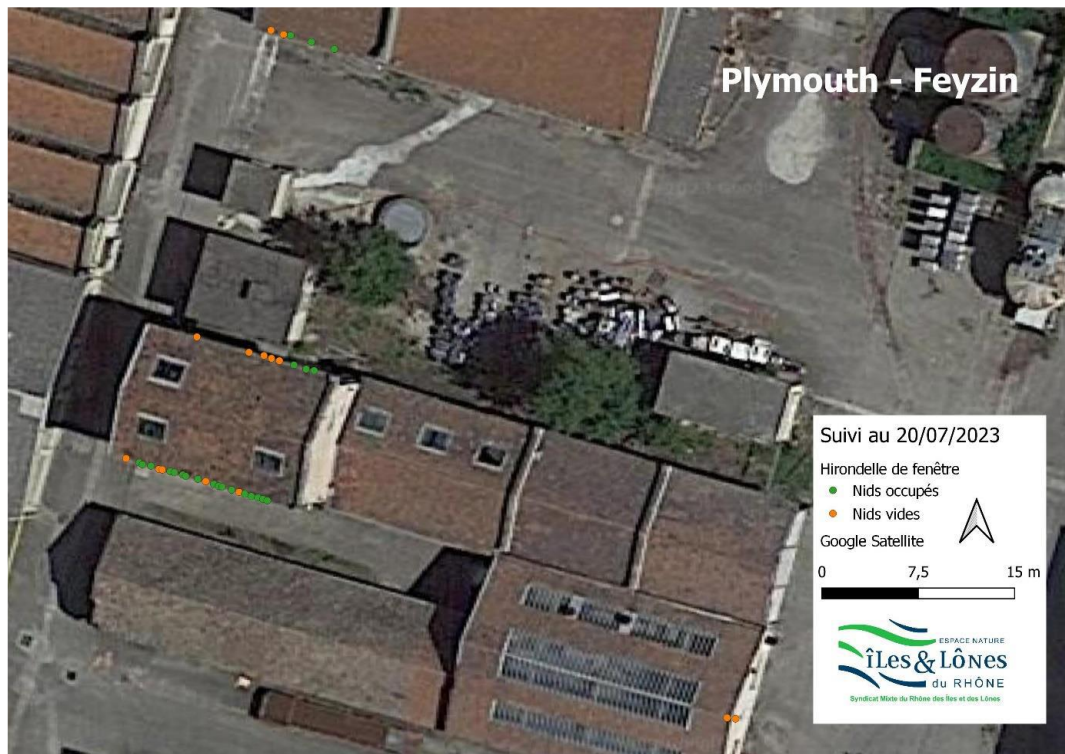
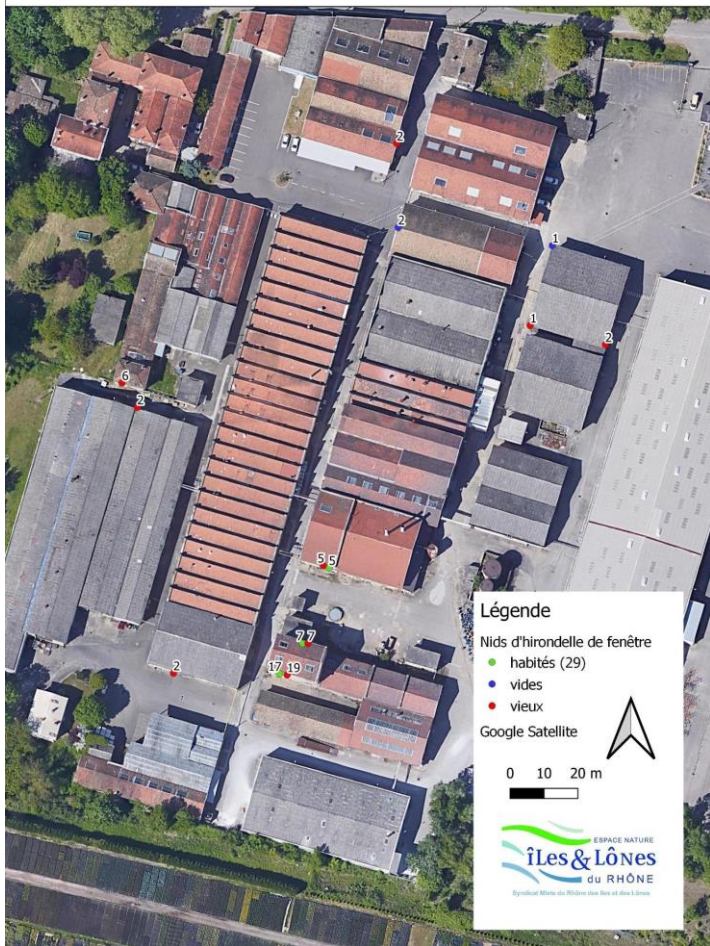
Suivi de la colonie d'Hirondelles de Plymouth- Feyzin SMIRIL



- Les dernières données mentionnaient 60 couples en 2014
- Le SMIRIL a mis en place un suivi annuel depuis 2020 et n'en comptait déjà plus que 32 !
En seulement 6 ans, c'est la moitié de la colonie qui a disparu.
- Pour information, voici les chiffres du déclin à l'échelle mondiale
 - 39 % depuis 1989, diminution
 - 28 % depuis 2001, déclin modéré
 - 33 % sur les 10 dernières années, déclin modéré



Nids d'hirondelle de fenêtre - Société Plymouth - 21 juillet 2021



CS40	Réaliser le suivi de la colonie d'hirondelles de Plymouth										
Enjeu	Préservation des espèces										
OLT6	Conserver la faune et la flore du site										
Description	L'entreprise Plymouth à Feyzin abrite une colonie d'hirondelles de fenêtre assez représentative pour la métropole de Lyon. Dans la construction du plan d'actions hirondelles et martinets de la métropole de Lyon, le SMIRIL s'engage à suivre la colonie et à engager des mesures pour la préservation de l'espèce.										
Localisation	Entreprise Plymouth - Feyzin										
Actions principales	<ul style="list-style-type: none"> • Comptage du nombre de nids occupés au 21 juillet de chaque année • Cartographie des nids occupés • Remettre un rapport et des recommandations à l'entreprise 										
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Période d'exécution		été	été	été	été	été	été	été	été	été	été
Temps de travail (jours)		1CM	1CM	1CM	1CM	1CM	1CM	1CM	1CM	1CM	1CM
Coût annexe											
Coût global		1CM	1CM	1CM	1CM	1CM	1CM	1CM	1CM	1CM	1CM
Exécutants	Chargé de mission SMIRIL										
Financement	SMIRIL										
Observations/ commentaires	Rester attentif au déménagement de l'entreprise dans le cadre du PPRT et au possible démantèlement des bâtiments. Sans activité, l'entreprise pourrait devenir un véritable site d'accueil pour les hirondelles, mais aussi pour les chauves-souris et/ou les rapaces nocturnes !!										
Evaluation de l'opération	Fait o/n / Temps passé / Transmission des données à la métropole de Lyon et à la LPO										
Objectifs liés	OP6-1 / OP6-2 / OP6-3 / OP6-4										

Enjeux et actualités

- Déménagement de la pépinière Chapelan
 - Quel avenir sur la zone ?
 - Densité d'insectes
 - Possibilité d'accès à l'eau / de la boue
 - > Y'a-t-il des mesures d'urgence à prendre pour le printemps à venir ?
- Probable déménagement de l'usine Plymouth
 - Quel avenir des bâtiments ?
 - Quels délais ? (attention à la saison si travaux de déménagements !)



MÉTROPOLE

GRAND LYON



Merci

A vous la parole